

---

---

**N° 95-0374 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Meyzieu - Acquisition d'un immeuble situé 98, rue de la République et appartenant à Mme Fellot - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de l'immeuble situé 98, rue de la République à Meyzieu et appartenant à madame Fellot.

Il s'agit d'un bâtiment muré de quatre niveaux d'une surface utile de 808 mètres carrés, édifié sur un terrain cadastré sous les numéros 8 et 9 de la section CR, pour une surface totale de 787 mètres carrés.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Plantées à Meyzieu et doit permettre, après démolition du bâtiment, la requalification du centre commercial et le traitement des espaces extérieurs.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cet immeuble serait acquis au prix de 1 200 000 F approuvé par le service des domaines ;

**B. Propose** d'approuver ce compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 908-0 - article 210-9 - dossier n° 2 385-91.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,